

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2837

présenté par
Mme Besse

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 80, insérer l'article suivant:****Mission « Santé »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2026, un rapport présentant un plan national de formation à l'usage éthique, sécurisé et efficace des outils d'intelligence artificielle à destination des professionnels du travail social et médico-social.

Ce rapport évalue notamment :

- 1° Les besoins en formation et en accompagnement des personnels du secteur social face à l'introduction de l'intelligence artificielle dans les outils de gestion, de suivi et d'évaluation ;
- 2° Les enjeux de respect du secret professionnel, de protection des données personnelles et de préservation du lien humain dans l'usage de ces technologies ;
- 3° Les conditions d'intégration de ces formations dans les dispositifs existants de formation initiale et continue ;
- 4° Les partenariats possibles avec les organismes de formation, les écoles du travail social et les acteurs de la recherche éthique et numérique.

II. – Le rapport identifie les bonnes pratiques et formule des recommandations opérationnelles pour garantir un usage responsable de l'intelligence artificielle au sein des structures sociales et médico-sociales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intelligence artificielle entre progressivement dans le champ du travail social, à travers la numérisation des dossiers, l'analyse prédictive ou les outils d'aide à la décision. Cette évolution offre des opportunités de simplification et d'efficacité, mais comporte également des risques éthiques : déshumanisation de la relation d'aide, atteinte au secret professionnel, dépendance algorithmique ou biais dans les décisions.

Le présent amendement vise à anticiper ces enjeux en demandant au Gouvernement un rapport d'évaluation et de cadrage sur la formation à l'usage éthique et sécurisé de ces outils. Ce rapport permettrait d'identifier les besoins réels du terrain, les bonnes pratiques existantes et les leviers de formation à activer, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de formation du secteur social.